



Pension alimentaire avec financement des assedics

Par **gaillardon**, le **27/04/2008** à **11:27**

Bonjour, je suis étudiante en école d'infirmière depuis septembre 2006. Il y a eu une décision de pension alimentaire en justice en 2003 pour mon père d'un montant de 150 euros par mois. Pendant ma formation en école d'infirmière je suis financée par les assedics d'un montant de 780 euros par mois et j'ai eu une attribution de bourses par le conseil régional d'un montant de 400 euros par mois. Malgré ce financement j'ai le statut étudiant. Mon père me dit ne plus devoir verser la pension alimentaire car je suis financée. Puis-je avoir recours au juge des affaires familiales pour faire valoir mes droits? De plus il a fait de la prison et a encore 2 ans de sursis et je voulais savoir dans le cas où je saisisrai le juge si il risque de refaire de la prison ou pas.
Merci de votre aide
Cordialement

Par **ly31**, le **27/04/2008** à **13:00**

Bonjour,
En ce qui concerne le versement de la pension alimentaire, tout dépend du jugement de divorce de vos parents !!
Il faut savoir si la pension alimentaire était due jusqu'à la majorité, ou bien la fin des études . . .
Votre père a fait de la prison, il a maintenant 2 ans de sursis, et je pense qu'il a payé sa dette
Sa peine de prison était ce en rapport avec la pension alimentaire ? ? ?
A vous lire
ly31